



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000172

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Participation de la C.A.G.B. au MIPIM 2007

Participation de la C.A.G.B. au MIPIM 2007

Rapporteur : Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007 Imputation : 65.90	Montant BP 2007 : 91 000 € Montant de l'opération : 40 000 € Solde après cette opération : 51 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui se déroulera du 13 au 16 mars 2007 à Cannes.

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil communautaire a décidé son adhésion à l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône.

Le projet, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Monceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service du TGV Rhin Rhône en 2011 à partir duquel nous ambitionnons d'accroître et de favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et ne bénéficie pas pour l'instant d'une identification et d'une notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon, Le Creusot-Monceau et Dijon d'engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé sa présence au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) qui se déroule à Cannes du 13 au 16 mars 2007 et rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 56 m².

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2006, par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Le coût de cette présence est plafonné à 40 000 € par territoire participant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2007 dans les termes ci-dessus exposés,**
- **participe financièrement à l'opération pour un montant plafonné à 40 000 €,**
- **décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des élus et fonctionnaires aux frais réels qui le représenteront,**
- **confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CAMSA,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



27 FEV. 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

projet

**CONVENTION DE FINANCEMENT
de la participation
« Marché International des Professionnels de l'Immobilier »
du 13 au 16 mars 2007 à CANNES**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 21 décembre 2006,

et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération du 16 février 2007,

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône, réuni le 7 juillet 2006 et le 10 novembre 2006, a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon MIPIM 2007 en y organisant un stand. Les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon et Le Creusot-Monceau seront présentes.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Monceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement. Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et ne bénéficie pas pour l'instant d'une identification et d'une notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus d'engager des actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 56 m².

Par ailleurs, et de manière à tirer les enseignements d'une présence en 2006, il a été décidé de construire l'identité de la métropole Rhin Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des 7 territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des 7 territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 13 au 16 mars 2007. La CAMSA est chargée de la location d'un stand de 56m², de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des 7 territoires.

6 conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires de Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon et Le Creusot-Monceau.

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Chaque collectivité prend en charge les démarches et expose directement les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants les charges liées à la location, la réalisation de l'espace d'exposition et d'organisation matérielle des événements communs sur place.

Les frais communs (stand, aménagement, organisation, presse...) supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les 7 partenaires.

Le coût maximum par territoire, fixé par le conseil d'administration du réseau métropolitain Rhin Rhône, est de 40 000 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à mandater un acompte égal à 50% de la subvention totale soit vingt mille euros au bénéfice de la CAMSA, à la signature de la présente convention, au titre des frais avancés pour la réalisation du stand.

Par exception à ce qui précède, chaque collectivité sera amenée à confirmer sa participation et acquitter directement sa quote-part résiduelle de la location du stand auprès de l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci.

Ce versement viendra en déduction de l'engagement global.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées.

Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la CAMSA.

Fait à Mulhouse, en 2 exemplaires originaux.

le Président de la Communauté
d'Agglomération
Mulhouse Sud Alsace

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon...

Jo SPIEGEL

Jean-Louis FOUSSERET